



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Sainte-Cécile
24 novembre 2025 – Local 408

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile tenue le 24 novembre à 18h30.

PRÉSENTS :

Mélanie Georges,
Miriam Jean,
Maude Lapierre,
Isabelle Plante,
Christelle Juteau,
Édith Lareau,
Julie Roussin,
Marya Nahil

Formant quorum sous la présidence d'Isabelle Plante.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Sophie Daigle – Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Valérie Jean – enseignante, 5-6 année, Philippe Verreault, Mégane Landreville - enseignants 6^e année.

MEMBRES ABSENTS :

Catherine Gagnon,
Naoufel Azizi,
Alexandra Sabin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, Isabelle Plante, déclare la séance ouverte. Il est 18h40.

2. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE

Maude Lapierre est désignée secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Maude Lapierre et **Adopté à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 octobre 2025

4.1 Suivi au procès-verbal

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Plante et **Adopté à l'unanimité** que le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2025 soit adopté sans modifications.

5. PAROLE AUX OBSERVATEURS

5.1 Communauté, OPP, observateur(s)

Cristelle Juteau intervient à titre de représentante de l'OPP. Elle rapporte que la campagne de financement de vente de sapins est lancée. L'OPP propose de sonder les parents afin de savoir quel produit à l'effigie de l'école leur plairait. Ce projet sera rassembleur et servira le développement du sentiment d'appartenance à la communauté de l'école et ne sera pas une campagne de financement.

5.2 Parole au représentant du comité de parents

Alexandra Sabin, représentante du comité de parents, étant est absente de la séance, il n'y a donc de compte-rendu.

6. POINTS NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ APPROBATION/ ADOPTION

6.1 Activité de financement des finissants (approbation)

CONSIDÉRANT QUE Valérie Jean, enseignante en 5-6 nous présente un projet détaillé et organisé concernant 1- les activités pour les finissants et finissantes 2025-2026 afin de souligner la fin du primaire des élèves de 6^e année, et 2- une sortie de fin d'année 2025-2026 organisée pour les élèves de 5^e année ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses nécessaires à la réalisation du projet (pour les élèves de 5^e et de 6^e année) y sont détaillées ;

CONSIDÉRANT QUE les sources de revenus proposées y sont détaillées (incluant des collectes de fonds),

IL EST PROPOSÉ par Myriam Jean et **Approuvé à l'unanimité**

QUE le CÉ approuve le projet « Activités pour les finissants et finissantes 2025-2026 » et le projet « sortie de fin d'année 2025-2026 »

IL EST PROPOSÉ par Myriam Jean, **Approuvé à l'unanimité**

QUE le CÉ approuve une collecte de fonds par la vente de chocolat pour financer le projet « Activités pour les finissants et finissantes 2025-2026 »

QUE le CÉ approuve une collecte de fonds par la vente de collation (et/ou de pizza) pour financer les projets « Activités pour les finissants et finissantes 2025-2026 » et « 2- sortie de fin d'année 2025-2026 »

IP

Initiales de la Présidence

SD

Initiales de la Direction

QU'un montant jusqu'à concurrence de 20\$ par élève soit prélevé du fonds 4, incluant le 15\$/élève attribué à chaque enseignant en début d'année (budget discrétionnaire)

QUE la différence soit assumée par les parents des élèves concernés.

Il est discuté qu'une partie des dépenses puisse être prise dans les fonds donnés à l'école dans le cadre du grand défi Pierre-Lavoie. Cette proposition devra être considérée ultérieurement.

6.2 PTRDI (consultation)

Le PTRDI (Plan triennal de Répartition et de Destination des Immeubles) doit être consulté chaque année. Le document : **Consultation du PTRDI 2026-2029 et de l'acte d'établissement 2025-2026** est disponible pour consultation par les membres du CÉ et est rempli séance tenante.

Des corrections sont apportées quant aux informations concernant le nombre d'élèves et de classes dans l'école qui n'est pas à jour sur le site du CSSDM.

6.3. Critère de sélection d'une direction d'école (consultation)

Le document : **Critères de sélection de la direction d'établissement scolaire 2025 – 2026** est rempli séance tenante. Puisque le formulaire ne permet pas de mentionner des éléments/critères de sélection spécifiques à notre école, des précisions sont ajoutées à la section commentaires. Ils sont en lien avec les besoins des élèves et de la communauté, la saine gestion des ressources et la possibilité de poursuivre le dialogue à propos de la possibilité d'intégrer des projets pédagogiques, des programmes ou des volets particuliers enrichissant le parcours scolaire des élèves. Ces informations sont les mêmes que celles qui ont été formulées l'an dernier et ajoutées au formulaire en décembre 2024.

6.4 Réglementation du service de garde (adoption)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique (article 77.2) prévoit que le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde ;

CONSIDÉRANT QUE *les règles sont établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de la Loi sur l'instruction publique (article 256);*

CONSIDÉRANT QUE le document présentant la réglementation du service de garde a été envoyé aux membres du CÉ pour consultation en prévision de la séance,

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications y ont été apportées séance tenante, sur proposition de la direction de l'école,

IL EST PROPOSÉ par Julie Roussin et **Adopté à l'unanimité**

QUE le CÉ ADOPTE les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026, comme présentées séance tenante.

6.5. Sorties éducatives (approbation)

CONSIDÉRANT QU'IL est proposé d'ajouter deux sorties éducatives aux sorties déjà approuvées à la dernière rencontre (16 octobre 2025) et que cela n'implique aucune approbation quant au budget,

IL EST PROPOSÉ par Maude Lapierre et **Approuvé à l'unanimité**

QUE les deux sorties éducatives discutées en séances soient ajoutées au tableau des sorties éducatives 2025-2026 approuvé lors de la dernière séance (16 octobre 2025)

6.6 Nouveau gabarit du plan de lutte (sur la base du plan déjà adopté en juin 2025)

CONSIDÉRANT QUE le nouveau gabarit du plan de lutte a été fait sur la base du plan déjà adopté en juin 2025 et que les informations qui le constituent sont exactement les mêmes,

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Plante et **Approuvé à l'unanimité**

QUE le plan de lutte 2025-2026 soit approuvé dans son nouveau gabarit.

Il est suggéré que le terme « identité sexuelle » soit remplacé par « identité de genre » pour être plus conforme à la terminologie actuelle.

6.7 Marché de Noël – Service de garde

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël est une initiative du service de garde et un élément motivateur pour les éducatrices et éducateurs,

CONSIDÉRANT QUE des informations ont déjà été annoncées aux enfants en lien avec l'événement

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Plante et **Approuvé à l'unanimité**

QUE le service de garde continue d'aller de l'avant avec son projet de marché de Noël,

QUE les profits réalisés lors du marché de Noël soient divisés entre des récompenses pour les élèves et un montant remis à la communauté pour une œuvre de charité.

Il est suggéré que pour les initiatives futures, le CÉ soit mis au courant du projet plus tôt dans son déroulement afin que ses membres puissent approuver le projet avant qu'il ne débute.

7. POINTS D'INFORMATION/ RAPPORTS/ RAPPELS

7.1 Budget 2025-2026

Le point est reporté à la prochaine séance.

7.2 Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Les membres sont invités à compléter la formation obligatoire en ligne.

7.3 Chien Mira

Sophie Daigle nous informe qu'elle a reçu une demande pour que des chiens Mira en formation à la socialisation puissent utiliser la cour d'école en dehors des heures de fréquentation des enfants. Considérant que la cour est destinée à l'usage de la communauté en dehors des heures de fréquentation scolaire, aucune approbation ne doit être apportée.

8. VARIA - POINTS DIVERS

Aucun point n'est discuté.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h40.



Présidence



Direction d'établissement

IP

Initiales de la Présidence

SD

Initiales de la Direction